

INFO formation & profession

Centre suisse de services Formation professionnelle I orientation professionnelle, universitaire et de carrière

13.12.2023

Agent/e de propreté AFP, Agent/e de propreté CFC, édictions

Agent/e de propreté AFP Agent/e de propreté CFC SWISSDOC 0.440.78.0, 5.440.18.0, n° 80105 SWISSDOC 0.440.17.0, 5.440.4.0, n° 80104

Durée de la formation: 2 ans / 3 ans

Ordonnances sur la formation professionnelle initiale

Plans de formation, mesures d'accompagnement y comprises (annexe 2)

Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale ont été révisées comme suit:

Audition: 22 mai 2023

Édiction: 3 novembre 2023

Entrée en vigueur: 1er janvier 2024

Procédure de qualification, certificat et titre pour l'AFP: 1er janvier 2026

Procédure de qualification, certificat et titre pour le CFC:

1er janvier 2027

Ces ordonnances sur la formation professionnelle initiale remplacent les ordonnances sur la formation professionnelle initiale d'agent/e de propreté AFP et d'agent/e de propreté CFC du 15 septembre 2010 (80103 / 80102).

Le plan de formation sera disponible sur le site internet de l'association www.allpura.ch et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.

La version imprimée des ordonnances de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.